

## Extrait du procès-verbal

### Séance du mercredi 18 mai 2011

sous la Présidence de Monsieur Daniel MARGOT

**Préavis 06/2011 Révision partielle du Règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC)**  
**Réponse à la motion de M. le Conseiller Michel AGUET concernant l'abandon des toits cintrés à Pully**

---

#### Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N°06/2011 du 9 avril 2011,  
vu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme,

#### décide

1. d'adopter le projet de révision partielle du règlement communal sur l'aménagement du territoire et des constructions (RCATC) ;
2. de lever les oppositions déposées pendant l'enquête publique en approuvant les réponses de la Municipalité décrites sous chiffres 4 ;
3. de considérer qu'il a été répondu à la motion du 21 mai 2008 de M. le Conseiller Michel AGUET concernant l'abandon des toits cintrés.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire



Daniel MARGOT



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 19 mai 2011